

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/170

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres absents (15) :

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre ayant donné procuration (11) :

SOUPPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEL Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnetchy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Léz-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Délibération n°2020/170 :**Portant cession de parcelle sis ZAE « Espace pour réussir » à Bertry au profit de la société Transport Jacquemin**

Monsieur le Vice-Président expose :

La zone d'activité économique de Bertry nommée « ESPACE POUR RÉUSSIR », d'une superficie de 5 ha, accueille aujourd'hui sept entreprises des secteurs du commerce, de l'artisanat ou du transport. Elle propose encore deux parcelles disponibles, l'une de 3 000 et l'autre de 6 000 m².

La société Transport Jacquemin, spécialisée dans le secteur d'activité de la messagerie et du fret express, est installée sur cette zone depuis 2003, dans un premier temps par la location d'un bâtiment communautaire, puis par son acquisition.

La société continue de se développer, compte aujourd'hui une quarantaine de salariés et à besoin de plus d'espace afin d'agrandir son bâtiment et d'étendre son parking pour la bonne circulation de ses véhicules poids lourds.

L'entreprise Transport Jacquemin a donc manifesté sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle libre voisine de son emprise foncière.

Cette parcelle, d'une superficie exacte de 6 115 m² est cadastrée ZH 108, fait partie du périmètre de la zone d'activité et est donc destinée à être cédée pour une activité économique.

Considérant l'estimation du service des domaines de cette parcelle à hauteur de 8€/m²,

Considérant sa compétence développement économique,

Considérant l'article L1511-3 et la possibilité d'attribuer des aides à l'immobilier d'entreprise, dans le respect des règles européennes (SA58979) et en cohérence avec le SRDEII de la Région Hauts-de-France,

Considérant que la commune de Bertry se situe en Zonage à finalité Régionale

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De céder à l'entreprise Transport Jacquemin la parcelle ZH 108, d'une superficie de 6115 m², située sur la zone d'activité « espace pour réussir » de Bertry au prix de 3€/m², soit un total de 18 345 € ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2020 et de la publication le
21 décembre 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20201216-2020_170-DE

Annexe 2020/170 :

Plan des parcelles disponibles, ZAE « Espace pour Réussir », Bertry (59980)



Bis - Estimation domaniale e de la parcelle ZH 108 « Espace pour réussir » Bertry



751-SD
FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
des Hauts-de-France et du Département du Nord
82 avenue Kennedy - BP 70689
59033 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 62 42 42
Mét. : drfip59@drfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Etienne BRICOUT
Téléphone : 03 20 62 80 20 / 06 11 01 04 12
Mét. : drfip59.pole-
evaluation@drfip.finances.gouv.fr
Réf. LDO : 2020-074V1877

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU CAUDRESIS-CATESES « CAZC »
RD 643 ZA LE BOUT DES 19
59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS

Lille, le 20/10/2020

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN À BÂTIR. ZONE ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

**Adresse du bien : ROUTE DE CAUDRY À BERTRY (NORD)
PARCELLE CADASTRÉE ZH 108 (61 A 15 CA)**

VALEUR VÉNALE : 49.000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1. Service consultant : COMMUNE D'AGGLOMÉRATION CAUDRESIS-CATESES (« CAZC »)
Affaire suivie par : Monsieur Yann BONNAIRE

2. Date de consultation : 07/10/2020
Date de réception : 07/10/2020
Date de visite : 16/10/2020
Date de constitution du dossier « en état » : 16/10/2020

3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Demande d'évaluation de la valeur vénale d'un terrain à bâtir, situé sur la zone d'activités économiques « Espace pour réussir », route de Caudry à Bertry (parcelle cadastrée ZH 108), parcelle actuellement à usage de pâturage, dans le cadre d'un projet de vente par la « CAZC » au propriétaire riverain, la société Transports Jacquemin.

Code général des collectivités territoriales : articles L 2241-1, L 2411-1 à L 2411-19, L 3213-2, L 4221-4, L 5211-37, L 5722-3 et articles R correspondants

4. DESCRIPTION DU BIEN

Commune de BERTRY, route de Caudry, zone d'activités économiques « Espace pour réussir » ; parcelle cadastrée ZH 108 (6.115 m²).

Parcelle de terre actuellement utilisée comme pâturage, située dans la zone économique au nord-ouest de la commune, en limite avec la ville de Caudry. La parcelle est de forme quasi carrée, accès direct sur voirie (front sur rue d'environ 80 mètres pour une profondeur moyenne d'environ 75 mètres), en légère pente (du fond vers la voirie).

Nature du sol : limon et craie.

Réseaux : eau, électricité, gaz, assainissement, éclairage public, réseau fibre optique.

5. SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : COMMUNE D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS-CATESES (« CAZC »)

Situation d'occupation : terrain considéré comme libre

6. URBANISME ET RÉSEAUX

Zone 1A/1e (PLU commune de Bertry)

Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques, artisanales et commerciales.

7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

La valeur vénale est estimée pour cet immeuble professionnel à 49.000 €.

Une marge d'appréciation de 10 % peut être accordée.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,
L'inspecteur des Finances publiques

Etienne Bricout